

ARRETE DU MAIRE

N° 558 /23 du 13 SEP. 2023

Abrogeant l'arrêté N°327/22 du 17 juillet 2022, réglementant provisoirement la circulation sur la rue des Cerisiers Bleus (VU345) à Robinson, Ville du Mont-Dore.

Le Maire de la Ville du MONT-DORE, Officier de Police judiciaire

Vu la Loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment les dispositions de ses articles L.131-3 et L.131-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'arrêté n°2017-1513/GNC du 4 juillet 2017 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le code de la route en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°295/20 du 07 juillet 2020 portant délégation de signature au profit du Directeur des Services Techniques et de Proximité de la Ville du Mont-Dore, Monsieur Thierry MARTINEZ ;

Vu l'arrêté n°327/22 du Maire de la Ville du Mont-Dore du 17 juillet 2022 ;

Considérant qu'il importe de préserver la sécurité des usagers sur les routes en agglomération.

ARRETE

Article 1 – Les dispositions de l'arrêté n°327/22 du 07 Juillet 2022 sont abrogées à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 - Le retour à la circulation normale se fera sans préavis dès la dépose de la signalisation verticale par la Direction des Services Techniques et de Proximité.

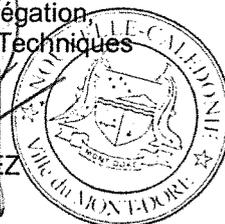
Article 3 - Sanctions : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux peines contraventionnelles prévues par l'article R.610-5 du Code pénal, sans préjudice le cas échéant, des poursuites judiciaires éventuelles.

Article 4 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, publié sous format électronique.

Article 5 - Le Chef de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques et de Proximité de la Ville, et la Gendarmerie de « Saint-Michel » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le maire et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques
et de Proximité

Thierry MARTINEZ



AMPLIATIONS

Gendarmerie de Saint-Michel 1
Police municipale 1
S.A.G (registre et publication)..... 1